



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

JEUDI 27 JUIN 2019 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 21 juin 2019

Le Maire,

Sylvain BERRIOS

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2019

ADMINISTRATION GENERALE

3. Mise à jour du règlement municipal des cimetières communaux
4. Fixation du tarif pour les caveaux restaurés
5. Communication du rapport d'activité 2018 des services municipaux

FINANCES COMMUNALES

6. Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal pour l'exercice 2018 - Avis du Conseil Municipal
7. Compte administratif de l'exercice 2018 Budget principal et budgets annexes
8. Approbation de la convention de reversement de la TEOM à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois au titre de l'exercice budgétaire 2019
9. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2019)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10. Bilan 2018 de la formation des élus
11. Actualisation de la liste des cas de recours aux astreintes dans les services de la ville de Saint-Maur-des-Fossés
12. Mise à disposition des agents territoriaux de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations "Les Bagaudes" et "La Vie au Grand Air" (VGA) - Sections Escrime et Stella-Hand-ball

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Autorisation à la signature de l'engagement pour l'adaptation au changement climatique du bassin de Seine -Normandie
14. Avis dans le cadre de l'enquête publique organisée du 20 mai au 20 juin 2019 sur des projets d'aménagement de l'aéroport de Paris - Charles de Gaulle

DOMAINES

15. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour 2018
16. Cession de la propriété communale située 12 avenue du Réservoir à Saint-Maur-des-Fossés

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

17. Lancement du nouveau Projet Educatif Territorial de la ville de Saint-Maur-des-Fossés
18. Attribution de subventions aux associations sportives
19. Attribution de subventions aux associations sportives Subvention exceptionnelle à la VGA-STELLA section Handball
20. Attribution de subventions relatives à l'opération "Coup de pouce" et à la "Bourse au permis"
21. Renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse
22. Participation financière de la Ville aux activités organisées par l'école élémentaire La Pie pour l'année 2019

AFFAIRES CULTURELLES

23. Convention de partenariat entre la ville de Saint-Maur et l'association Musica Saint-Maur
24. Demande de subvention au CNL (Centre National du Livre) au titre de l'exercice 2019

25. Adoption des tarifs d'entrée pour les expositions présentées par la ville de Saint-Maur à la Villa Médicis sur la saison 2019/2020

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

26. Projet de convention relative à l'organisation du Saint-Maur Foodtrucks Festival III les 20, 21 et 22 septembre 2019

MARCHES PUBLICS

27. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de petit mobilier urbain
28. Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la Ville
29. Appel d'offres ouvert relatif au marché de missions de maîtrise d'oeuvre Lots 1 à 3
30. Appel d'offres ouvert relatif à la création de pistes cyclables
31. Modification de l'Appel d'offres ouvert relatif aux Prestations d'entretien du patrimoine arboré Lots 1 à 6
32. Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien du patrimoine arboré du stade Paul Meyer
33. Acte modificatif n°1 au marché de Fourniture de pain bio pour la restauration municipale lot 7
34. Acte modificatif n°1 relatif au marché d'Extensions, maintenance et dépannage des moyens de secours et systèmes anti effraction des bâtiments communaux Lot 1

COMMUNICATIONS

35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
36. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)